

## **Séance ordinaire du 3 décembre 2013**

### **Article 2**

Dispense de lecture et approbation du procès-verbal de la  
séance ordinaire du 5 novembre 2013

---

## Projet de résolution

**Résolution #CC13/14-12-...**

**DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2013**

---

**ATTENDU** l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 5 novembre 2013, a été remis aux commissaires le jeudi 28 novembre 2013.

**SUR PROPOSITION DE .....**, il est résolu.....

De dispenser le secrétaire général de faire lecture dudit procès-verbal.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire  
Ce 5 novembre 2013  
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 5<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE TREIZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : monsieur Guy Allard; madame Sarita Benchimol (arrivée à 19h23); madame Marie-Josée Boivin; monsieur Denis Brousseau; monsieur Jean-Marc Crête; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Jean-Guy D'Amour; monsieur Guylain Desnoyers; madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Taki Kérimian; madame Abi Koné; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; monsieur André Larichelière; madame Suzanne Marceau, vice-présidente; madame Catherine Ménard; madame Nathalie Morin; madame Denise Rochefort; monsieur Marc Touchette; madame Monique Vallée, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement primaire et monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant le comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absents : monsieur Pierre Labrosse; monsieur Gilbert Vachon.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, services des ressources humaines; madame Carole Dallaire, directrice adjointe, service des ressources informatiques; madame Josée Duquette, directrice par intérim, service des ressources éducatives; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale adjointe, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Nathalie Provost, directrice adjointe, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la  
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Elle profite également de ce moment pour féliciter les commissaires représentant le comité de parents qui ont été élus récemment et leur souhaiter un bon mandat.

**Adoption de  
l'ordre du jour**

**CC13/14-11-044**

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Guy D'Amour, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **SECRETARIAT GÉNÉRAL**, le point 7 C) « Amendement à la résolution CC12/13-03-121 – Nomination des membres aux comités de travail » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après voir déplacé le point 13 B) « Rapport de la rentrée scolaire 2013-2014 – Service des ressources humaines », au point 11 B) de la rubrique **GÉNÉRALITÉ** (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);
- Après voir déplacé le point 13 D) « Modernisation de la salle du Conseil des commissaires (Information verbale) – M. Richard Guillemette », au point 11 B) de la rubrique **GÉNÉRALITÉ**, si monsieur Richard Guillemette arrive avant le traitement de ce point (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Population d'élèves » (à la demande de monsieur Guylain Desnoyers);
- Madame Diane Lamarche-Venne souligne que le traitement du point 6.2 A) « Acceptation des états financiers de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys au 30 juin 2013 » se fera à l'arrivée des vérificateurs externes.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER OCTOBRE 2013**

**3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

**4. CORRESPONDANCE**

A) Correspondance en date du 28 octobre 2013

<b>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</b>
---------------------------------------

**5. SERVICES ÉDUCATIFS**

**5.1 Secteur des jeunes**

**5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle**

## **6. SERVICES ADMINISTRATIFS**

### **6.1 Ressources humaines**

- A) Nomination de commissaires aux comités de sélection pour le Programme de relève des directions d'établissement (amendement à la résolution #CC13/14-10-021)

### **6.2 Ressources financières et ressources informatiques**

- A) Acceptation des états financiers de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys au 30 juin 2013

### **6.3 Ressources matérielles**

## **7. Secrétariat général**

- A) Protocole d'entente avec l'arrondissement de LaSalle – Location de terrains, locaux et équipements
- B) Dépôt du rapport annuel du Protecteur de l'élève
- C) Amendement à la résolution CC12/13-03-121 – Nomination des membres aux comités de travail

## **8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **8.1 Organisation scolaire**

- A) Projet de révision des bassins d'alimentation des écoles Katimavik-Hébert et Laurentide et création d'un bassin pour l'école primaire Saint-Laurent Est – Adoption pour consultation
- B) Projet de révision des bassins d'alimentation des écoles Victor-Thérien et Saint-Louis Lachine – Adoption pour consultation (Document sera transmis vendredi midi)
- C) Acte d'établissement de l'école du Petit-Collège – Adoption pour consultation
- D) Acte d'établissement de l'école du Sas – Adoption pour consultation

### **8.2 Planification stratégique**

- A) Discussion sur les enjeux et orientations de la prochaine planification stratégique 2014-2018 (Durée : 45 minutes) (Document vous sera transmis vendredi midi)

### **8.3 Vérification interne et reddition de compte**

### **8.4 Communications**

- A) Rapport annuel 2012-2013 de la CSMB – Adoption (Document vous sera transmis vendredi midi)

### **8.5 Mesures d'urgence**

## **9. TRANSPORT SCOLAIRE**

**20 h 30 – Pause (15 minutes)**

**10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à la FCSQ
- C) Délégués à l'ACELF
- D) Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 3 septembre 2013
- E) Capsule d'internationalisation
- F) Rapports de participation de commissaires au congrès de l'ACELF à Régina en Saskatchewan (**Mme Taki Kérimian et M. Jean-Guy D'Amour.**)

**11. GÉNÉRALITÉ**

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
  - Sécurité dans nos écoles
  - Nomination intérimaire pour le Service du transport scolaire et le transfert du programme des mesures d'urgence
  - Rapport de la rentrée scolaire 2013-2014 - Service des ressources humaines
  - Modernisation de la salle du Conseil des commissaires (Information verbale) – M. Richard Guillemette
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 24 septembre au 28 octobre 2013
- D) Élections scolaires 2014 – Adoption de la division en 13 circonscriptions électorales du territoire de la CSMB

**12. QUESTIONS DIVERSES**

- A) Population d'élèves

**13. INFORMATION**

- A) Attribution des profits du tournoi de golf 2012-2013
- B) Déplacé
- C) Valorisation jeunesse – Place à la relève
- D) Déplacé

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE  
**PROPOSITION ADOPTÉE.****

**Dispense de  
lecture par le  
secrétaire général**

**CC13/14-11-045**

**ATTENDU** l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013, a été remis aux commissaires le jeudi 31 octobre 2013;

**SUR PROPOSITION DE** madame Monique Vallée, il est résolu à l'unanimité de dispenser le secrétaire général de faire lecture du procès-verbal.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Approbation du  
procès-verbal de  
la séance  
ordinaire du 1<sup>er</sup>  
octobre 2013**

**CC13/14-11-046**

**Affaires découlant  
du procès-verbal**

**SUR PROPOSITION DE** madame Monique Vallée, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013, tel que déposé.  
**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Correspondance**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Période de  
question du  
public**

Il n'y a aucune question du public.

**Nomination de  
commissaires aux  
comités de  
sélection pour le  
Programme de  
relève des  
directions  
d'établissement –  
Amendement à la  
résolution  
CC13/14-10-021**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Cadre de gestion: application des politiques de recrutement, sélection et engagement du personnel;
- C) Résolution #CC13/14-10-021

**ATTENDU** la mise en place du programme de relève;

**ATTENDU QUE** selon le cadre de gestion de l'application des politiques de recrutement, de sélection et d'engagement du personnel, un commissaire et un commissaire représentant les comités de parents doivent siéger au sein du comité de sélection;

**ATTENDU QUE** lors de la séance du Conseil des commissaires du 1<sup>er</sup> octobre dernier, le nom du commissaire représentant le comité de parents n'a pu être confirmé étant donné que le processus d'élection n'avait pas eu lieu;

**ATTENDU** la tenue de comités de sélection prévue en décembre 2013, janvier et février 2014 en vue de pourvoir à la liste d'admissibilité pour d'éventuels engagements;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Jean-Marc Crête, il est résolu à l'unanimité :

De nommer, monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant le comité de parents, aux comités de sélection des directions d'établissement.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Protocole  
d'entente avec  
l'arrondissement  
LaSalle – Location  
de terrains,  
locaux et  
équipements**

**CC13/14-11-048**

Document déposé :

- A) Synthèse des règles de facturation;
- B) Protocole d'entente entre la CSMB et la Ville de Montréal – arrondissement LaSalle.

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et l'arrondissement LaSalle détiennent respectivement des locaux, terrains et équipements qui sont utilisables par les deux parties;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire et l'arrondissement sont chacun considérés comme des utilisateurs prioritaires des installations de l'autre;

**ATTENDU QU'**un protocole d'entente a été conclu en date du 2 novembre 2004 entre la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et l'arrondissement LaSalle relativement à l'utilisation de leurs installations respectives;

**ATTENDU QUE** ledit protocole a pris fin en date du 31 décembre 2006 et a été renouvelé depuis son terme sur une base annuelle;

**ATTENDU QUE** le protocole prévoyait des coûts à la charge de la Commission scolaire pour l'utilisation des installations de l'arrondissement par les écoles situées sur le territoire de l'arrondissement;

**ATTENDU QUE** ce système de facturation se fondait sur des acquis historiques;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire a notifié à l'arrondissement, en date du 2 mai 2012, qu'elle n'entendait plus reconduire lesdits acquis historiques;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire a demandé à ses écoles de défrayer elles-mêmes les coûts de location des installations de l'arrondissement, à l'exception de certains frais demeurés à la charge de la Commission scolaire;

**ATTENDU QU'**après de nombreux échanges entre la Commission scolaire et l'arrondissement, ces derniers sont parvenus à une entente sur l'utilisation de leurs installations respectives;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire du 8 janvier 2013;

**SUR PROPOSITION DE** madame Monique Vallée, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter les termes du protocole d'entente entre la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et l'arrondissement LaSalle.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**



**Mme Benchimol  
prend son siège**

ADVENANT 19h23, madame Sarita Benchimol  
prend son siège.

**Acceptation des  
états financiers  
de la  
Commissions  
scolaire  
Marguerite-  
Bourgeoys au 30  
juin 2013**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) États financiers au 30 juin 2013;
- C) Documentation des auditeurs indépendants.

Madame Line Girard présente Monsieur Brunet,  
nouveau vérificateur externe de la CSMB.

Elle résume sommairement la situation  
financière de la Commission scolaire pour l'année 2012-2013.

Monsieur Brunet fait état des résultats de la  
situation financière de la Commission scolaire.

Les commissaires formulent leurs questions et  
commentaires.

**CC13/14-11-049**

**ATTENDU QUE** les états financiers de la Commission  
scolaire Marguerite-Bourgeoys de l'exercice terminé le 30 juin 2013  
sont complétés;

**ATTENDU QUE** les auditeurs indépendants de la firme  
Brunet Roy Dubé, CPA, s.e.n.c.r.l. ont produit le rapport des  
auditeurs selon l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique en  
date du 30 septembre 2013;

**ATTENDU QUE** la tenue de la séance et le résumé des  
états financiers ont fait l'objet d'avis publics;

**ATTENDU** la recommandation de la direction générale et  
du Comité de vérification;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-  
Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter les états financiers de la Commission scolaire  
Marguerite-Bourgeoys pour l'exercice terminé le 30 juin 2013,  
lesquels montrent des revenus de 469 677 033 \$, des dépenses de  
470 212 036 \$ et un surplus accumulé de 39 834 018 \$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Dépôt du rapport  
annuel du  
Protecteur de  
l'élève**

Document déposé :

- A) Rapport annuel du Protecteur de l'élève

**CC13/14-11-050**

**ATTENDU** les dispositions de l'article 220.2 de la Loi sur  
l'instruction publique;

**ATTENDU QU'**en vertu de ces dispositions, le Protecteur de l'élève doit transmettre annuellement un rapport;

**ATTENDU** le dépôt au secrétaire général, le 19 octobre 2013, du rapport annuel du Protecteur de l'élève, élaboré conjointement par Me Anne-Marie Pierrot et madame Monique Théroix (substitut);

**SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

De prendre acte du dépôt du rapport annuel du Protecteur de l'élève, pour l'année scolaire 2012-2013;

De référer ledit rapport au Comité de gouvernance et d'éthique pour analyse et, s'il y a lieu, recommandations pertinentes.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Amendement à la  
résolution  
CC12/13-03-121  
– Nomination des  
membres aux  
comités de travail**

**CC13/14-11-051**

**ATTENDU QUE** par sa résolution CC12/13-03-121, le Conseil des commissaires a procédé à la refonte de la participation aux 4 comités de travail qu'il forme;

**ATTENDU** la désignation annuelle des commissaires représentants du comité de parents;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'amender la résolution CC12/13-03-121, de sorte qu'on y lise dorénavant :

**Comité de vérification – Finances et organisation scolaire**

- Commissaire représentant le comité de parents, ordre primaire.

**Comité des ressources humaines**

- Commissaire représentant le comité de parents, ordre secondaire.

**Comité des services éducatifs jeunes et adultes**

- Commissaire représentant le comité de parents, ordre secondaire.

**Comité de gouvernance et d'éthique**

- Commissaire représentant le comité de parents, ordre primaire.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Projet de révision  
des bassins  
d'alimentation  
des écoles  
Katimavik-Hébert  
et Laurentide et  
création d'un  
bassin pour  
l'école Saint-  
Laurent Est –  
Adoption pour  
consultation**

**CC13/14-11-052**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Carte géographique des bassins actuels
- C) Carte géographique des bassins proposés
- D) Document de support au dossier

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport annoncent une augmentation de 18% pour la clientèle du préscolaire et du primaire pour le secteur de Saint-Laurent Est pour l'année scolaire 2017-2018;

**ATTENDU QUE** l'école Laurentide accueille déjà plus d'élèves que sa capacité d'accueil;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de déterminer un bassin d'alimentation pour l'école primaire Saint-Laurent Est;

**ATTENDU** qu'il faut répartir la clientèle entre certaines écoles primaires de Saint-Laurent Est;

**ATTENDU QUE** le projet de modification des bassins d'alimentation des écoles primaires Katimavik-Hébert et Laurentide ainsi que la création d'un bassin pour l'école primaire Saint-Laurent Est a été présenté aux président(e)s des comités de parents, aux président(e)s des conseils d'établissement, aux directions des écoles et aux commissaires concernés;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter pour consultation les modifications proposées aux bassins des écoles Katimavik-Hébert et Laurentide et la création d'un bassin pour l'école primaire Saint-Laurent Est pour application à compter de l'année scolaire 2014-2015 selon le descriptif déposé au soutien de la présente résolution, le tout, pour valoir comme si au long réité;

De consulter les conseils d'établissement des écoles primaires Katimavik-Hébert, Laurentide et primaire Saint-Laurent Est, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord et le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

De fixer la période de consultation du 6 novembre 2013 au 17 janvier 2014;

De tenir une assemblée d'information à Saint-Laurent le 18 novembre prochain sur le projet de consultation pour les parents des écoles primaires concernées;

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires de février 2014.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Projet de révision  
des bassins  
d'alimentation  
des écoles Victor-  
Thérien et Saint-  
Louis Lachine –  
Adoption pour  
consultation**

**CC13/14-11-053**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Carte géographique des bassins actuels
- C) Carte géographique des bassins proposés
- D) Document de support au dossier

**ATTENDU QUE** les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport annoncent une augmentation de 14% pour la clientèle du préscolaire et du primaire pour le secteur de Lachine Ouest pour l'année scolaire 2017-2018;

**ATTENDU QUE** l'école Victor-Thérien accueille toujours plus d'élèves que sa capacité d'accueil, et ce, malgré le nouveau bassin d'alimentation établi pour l'année 2013-2014;

**ATTENDU** qu'il faut répartir la clientèle avec l'école Saint-Louis Lachine;

**ATTENDU QUE** le projet de modification des bassins d'alimentation des écoles primaires Victor-Thérien et Saint-Louis Lachine a été présenté aux président(e)s des comités de parents, aux président(e)s des conseils d'établissement, aux directions des écoles et aux commissaires concernés;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter pour consultation les modifications proposées aux bassins des écoles Victor-Thérien et Saint-Louis Lachine pour application à compter de l'année scolaire 2014-2015 selon le descriptif déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récépissé;

De consulter les conseils d'établissement des écoles primaires Victor-Thérien et Saint-Louis, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Sud et le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

De fixer la période de consultation du 6 novembre 2013 au 17 janvier 2014;

De tenir une assemblée d'information à Lachine le 4 décembre prochain sur le projet de consultation pour les parents des écoles primaires concernées;

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires de février 2014.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Acte  
d'établissement  
de l'école du  
Petit-Collège –  
Adoption pour  
consultation**

**CC13/14-11- 054**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Nouvel acte d'établissement de l'école du Petit-Collège (révisé)
- C) Acte d'établissement de l'école Petit-Collège créé en juin 2013
- D) Résolution du conseil d'établissement de l'école
- E) Résolution #CC12/13-06-185
- F) Article 193 de la Loi sur l'instruction publique (LIP)

**ATTENDU QUE**, par la résolution #CC12/13-06-185, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté un acte d'établissement pour l'école Petit-Collège;

**ATTENDU QUE** le nom proposé en juin dernier a été entériné par le nouveau Conseil d'établissement de l'école;

**ATTENDU QU'**un avis technique, reçu le 22 octobre 2013, statue que le nom « *école Petit-Collège* » n'est pas conforme aux normes ni aux règles d'écriture de la Commission de toponymie du Québec;

**ATTENDU QUE**, selon cet avis, le nom apparaissant sur l'acte d'établissement devrait être « *école du Petit-Collège* »;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193;

**ATTENDU QUE** le nouveau nom, conforme aux normes de la Commission de toponymie du Québec, doit faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents;

**SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter pour consultation auprès du Comité central de parents le nouvel acte d'établissement révisé de l'école du Petit-Collège, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité;

De fixer la période de consultation du 6 novembre 2013 au 10 janvier 2014;

De recevoir les retours de consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de février 2014.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Acte  
d'établissement  
de l'école du SAS  
– Adoption pour  
consultation**

**CC13/14-11-055**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Nouvel acte d'établissement de l'école du Sas (révisé)
- C) Acte d'établissement de l'école SAS créé en juin 2013
- D) Résolution du conseil d'établissement de l'école
- E) Résolution #CC12/13-06-207
- F) Article 193 de la Loi sur l'instruction publique (LIP)

**ATTENDU QUE**, par la résolution #CC12/13-06-207, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a adopté un acte d'établissement pour l'école SAS;

**ATTENDU QU'**un avis technique, reçu le 22 octobre 2013, statue que le nom « *école SAS* » n'est pas conforme aux normes ni aux règles d'écriture de la Commission de toponymie du Québec;

**ATTENDU QUE**, selon cet avis, le nom apparaissant sur l'acte d'établissement devrait être « *école du Sas* »;

**ATTENDU QUE** ce nom révisé selon les normes de la Commission de toponymie du Québec a été entériné par le nouveau Conseil d'établissement de l'école;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193;

**ATTENDU QUE** le nouveau nom, conforme aux normes de la Commission de toponymie du Québec, doit faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur André Larichelière, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter pour consultation auprès du Comité central de parents le nouvel acte d'établissement révisé de l'école du Sas, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De fixer la période de consultation du 6 novembre 2013 au 10 janvier 2014;

De recevoir les retours de consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de février 2014.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Discussion sur les enjeux et orientations de la prochaine planification stratégique 2014-2018**

Madame Diane Lamarche-Venne invite monsieur Robert Schneider et madame Geneviève Hotte à animer la discussion des membres du Conseil des commissaires sur les enjeux et orientations de la prochaine planification stratégique.

Madame Hotte présente l'état actuel des travaux et présente quelles seraient les priorités de la CSMB pour les 4 prochaines années.

**Mme Ménard quitte la séance**

ADVENANT 20h25, madame Catherine Ménard quitte la séance.

**Rapport annuel 2012-2013 de la CSMB – Adoption**

Document déposé :

A) Lettre du coordonnateur, M. Jean-Michel Nahas.

**CC13/14-11-056**

**ATTENDU** que l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique – LIP – prévoit que la commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et au ministre des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du plan stratégique établi par le ministère de l'Éducation.

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Ghislain Laporte, il est résolu à l'unanimité ;

D'adopter, le rapport annuel 2012-2013 de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Mme Rochefort quitte la séance**

ADVENANT 20h55, madame Denise Rochefort quitte la séance.

**Délégués au CGTSIM**

Monsieur Guy Allard mentionne que, selon lui et son collègue, la formule du comité de gestion devrait être regardée pour ailleurs, en région.

Madame Diane Lamarche-Venne répond que tout le monde au Québec est au courant d'un tel modèle et que les différentes régions peuvent s'organiser entre elles si elles le souhaitent.

**Délégués à la FCSQ**

Madame Lamarche-Venne revient brièvement sur la rencontre avec la présidente de la FCSQ et le directeur général.

Elle mentionne avoir reçu, cette semaine, une lettre de proposition suite à cette rencontre. Elle y reviendra en janvier afin que le Conseil revoit sa position, s'il le juge nécessaire.

**Délégués à  
l'ACELF**

Madame Taki Kérimian fait rapport de sa participation au Congrès de l'ACELF et invite ses collègues à réagir à ce rapport.

**Procès-verbal du  
Comité exécutif  
du 3 septembre  
2013**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Capsule  
d'internationalisation**

Il n'y a pas de capsule d'internationalisation.

**Rapports de  
participation de  
commissaires au  
Congrès de  
l'ACELF à Régina  
en Saskatchewan**

Monsieur Jean-Guy D'Amour fait la synthèse de ses réflexions en marge de sa participation au Congrès.

**Information de la  
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne informe les membres du Conseil des commissaires que monsieur André Larichelière démissionne de son poste de commissaire. Il assiste ce soir à sa dernière séance.

Elle remercie monsieur Larichelière de sa contribution et de son engagement au cours des années.

Il faudra maintenant entamer un processus de remplacement afin de combler ce poste.

Madame Lamarche-Venne souligne aux commissaires qu'au dernier Lac-à-l'épaule, ils avaient demandé aux membres du comité de gouvernance et d'éthique de retravailler et resserrer les règles d'éthique et de déontologie. Elle explique que le Conseil devrait revenir sur ce dossier en décembre ou, au plus tard, en janvier prochain.

Elle tient également à rappeler aux commissaires que lors d'une participation à un tournoi de golf, le commissaire qui participe doit faire une contribution à la Fondation concernée, et ce, même s'il est invité.

Elle complète son rapport d'activités à titre de présidente de la Commission scolaire.

**Information du  
directeur général**

**Sécurité dans nos  
écoles**

Monsieur Yves Sylvain revient brièvement sur le dossier des caméras, de son déploiement et de la démarche de sondage du syndicat.



**M. Crête quitte la  
séance**

ADVENANT 21h25, monsieur Jean-Marc Crête  
quitte la séance.

**Nomination  
intérimaire pour  
le Service du  
transport scolaire  
et le transfert du  
programme des  
mesures  
d'urgence**

Monsieur Sylvain explique qu'en marge de la  
prise de retraite de madame Suzanne Marcotte, le service de  
l'organisation scolaire intégrera le service du transport, à partir  
d'une nomination intérimaire.

Le service des mesures d'urgence sera, quant  
à lui, sous la juridiction des ressources matérielles.

**Rapport de la  
rentrée scolaire  
2013-2014 –  
Service des  
ressources  
humaines**

Monsieur Sylvain répond aux questions de  
madame Sonia Gagné-Lalonde sur le rapport de la rentrée et ses  
mises à jour.

**Rapport sur les  
délégations de  
pouvoirs du  
directeur général  
pour la période du  
24 septembre au  
28 octobre 2013**

Les commissaires n'ont rien de particulier à  
signaler.

**Élections  
scolaires 2014 –  
Adoption de la  
division en 13  
circonscriptions  
électorales du  
territoire de la  
CSMB**

Documents déposés :

- A) Lettre à Monsieur Yves Sylvain;
- B) Cartes des 13 circonscriptions;
- C) Descriptions écrites des 13 circonscriptions;
- D) Tableau du nombre d'électeurs;
- E) Résolution # CC12/13-06-191 adoptée le 4 juin 2013 ;
- F) Avis public du projet de division du territoire de la CSMB en  
13 circonscriptions électorales
- G) Extraits de la Loi sur les élections scolaires;

**CC13/14-11-057**

**ATTENDU QUE** le Conseil des commissaires a adopté le  
projet de division du territoire de la Commission scolaire  
Marguerite-Bourgeoys (CSMB) en 13 circonscriptions électorales  
ainsi que leurs descriptions écrites par sa résolution #CC12/13-06-  
191 du 4 juin 2013;

**ATTENDU QU'**un avis du projet de division du territoire  
de la CSMB en 13 circonscriptions électorales a été publié dans La  
Presse le 12 juin 2013, conformément aux dispositions de l'article  
9 de la Loi sur les élections scolaires;

**ATTENDU QU'**aucun électeur n'a fait connaître son  
opposition au projet de division en circonscriptions électorales dans  
les 15 jours de la publication de l'avis dudit projet (articles 9.1 et  
9.3 de la Loi sur les élections scolaires);

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions de l'article 9.6 de la Loi sur les élections scolaires, le Conseil des commissaires doit adopter, par le vote d'au moins les deux tiers des membres ayant le droit de vote, une résolution divisant en 13 circonscriptions électorales le territoire de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, après le jour de l'expiration du délai accordé aux électeurs pour faire connaître leur opposition au projet de division, mais avant le 31 décembre 2013;

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions de l'article 9.6 de la Loi sur les élections scolaires, le directeur général de la commission scolaire doit transmettre sans délai à la Commission de la représentation électorale du Québec une copie certifiée de cette résolution;

**SUR PROPOSITION DE** madame Monique Vallée, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter la division du territoire de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys en 13 circonscriptions électorales et leurs descriptions écrites, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit;

De transmettre une copie certifiée de cette résolution à la Commission de la représentation électorale du Québec.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Modernisation de  
la salle du Conseil  
des commissaires**

Monsieur Richard Guillemette étant retenu dans une autre rencontre et n'ayant pas pu se présenter, le point n'est pas traité.

**Population  
d'élèves**

Madame Geneviève Hotte donne les résultats au 5 novembre 2013. La population des élèves jeunes est de 41 982.

**Levée de la  
séance**

ADVENANT 21 h 48, la séance levée.

---

**La présidente**

---

**Le secrétaire général**